

qu'il lui donna. Par quelle méthode, nous le savons : En formant le faisceau des intérêts et des sentiments patriotiques, en ne reculant jamais, en utilisant toutes les fautes de l'adversaire, en associant des haines à sa haine. Ces hautes individualités rachètent la politique, excusent ses faiblesses.

Là, comme ailleurs, nous ne cesserons de répéter, c'est dans les hommes jeunes qu'est notre espoir. Il faut, pour travailler à la rénovation intime d'un pays, une énergie verte fraîche et de l'horizon devant soi. On craint les que le pins. Mais ne sont-elles pas aussi vives et plus

De même chez les vieillards, chez ceux que nous voyons qui leur sont si utiles comploter pauvrement autour d'un français. Et c'est aussi des hommes nouveaux seuls n'est-ce peut attendre une intelligence complète de cette force indiscutable, inéluctable et infrangible qu'est le sentiment patriotique.

La Nouvelle Revue, de Paris.

LE DUEL Sous le nom de "combat judiciaire", de "jugement de Dieu par excellence", le duel fit longtemps partie de la procédure. Il était pour toutes les actions civiles et criminelles un moyen de prouver le bon droit, au même titre que le serment et que le témoignage. Il passait même pour leur être supérieur, car, dans les sociétés primitives entre hommes qui avaient tous la force physique et qui luttaient avec les mêmes armes, on pouvait s'imaginer que celui-là serait habituellement le vainqueur qui aurait la conviction de son bon droit, parce qu'il puiserait dans cette conviction une énergie irrésistible.

Comme le héros de notre tragédie classique :

Il aurait trop de force ayant assez de cœur.

Cela dispensait des longues procédures, des discussions où l'on arrive à tout prouver et des subtilités où l'on voit ce qui était blanc au fond devenir noir par la forme. On croyait aussi que la raison ne gouverne pas tout dans ce monde, ou du moins on n'en était pas encore venu à croire au règne de la raison pure que les philosophes du XVIII^e siècle ont vanté et que la révolution française a taché de réaliser. On savait que les forces aveugles ont une efficacité irrésistible, une place marquée, nécessaire. Comme on admettait la conquête, le coup d'Etat, pour les sociétés, on admettait le duel pour les individus. C'était la part faite à ce fonds de brutalité qui est dans l'homme, à cette intervention de l'invisible, hasard ou Providence suivant les croyances personnelles, qui est dans le monde.

Classé de la procédure officielle par les rois et par l'Eglise, il cessa d'exister comme institution judiciaire et devint un attribut distinctif, un privilège de la féodalité.

Le combat judiciaire fut considéré par le noble comme le gage de sa qualité de seigneur et maître. Il était assis dans son manoir par conséquent il pouvait engager la guerre, quand il s'agissait de son honneur ou de la foi des siens. "Aux origines de la civilisation européenne", le bienfaiteur, dit M. Taine, c'est l'homme qui sait protéger et défendre les autres. Campé au coin du sol, il protège tout ce qui est derrière lui, femmes, enfants, paysans, vassaux, vagabonds. La terre est à lui puisque sans lui elle serait inhabitable. Capitaine et gendarme, il fait la justice, et il fait la loi puisque sans lui la loi serait inefficace, la justice impuissante.

Dans une société où le pouvoir central était faible ou nul, chez des hommes qui descendaient en droite ligne des guerriers de la conquête et qui pouvaient dire au prince "qui se fait roi ?" quand il s'avisait de leur demander qui les avait fait comtes, la prétention d'avoir le droit de se battre en duel n'a rien d'étonnant. Elle dénote même un commencement de civilisation : dans la guerre privée, le duel introduisit des règles de courtoisie, d'égalité et de loyauté qui firent un progrès sur les batailles et les rixes de la barbarie primitive. Quand le pouvoir royal se fut étendu et que les codes eurent pris de l'importance, les seigneurs refusèrent de se courber sous le joug des rois et de leurs auxiliaires les légistes. Hommes d'épée, ils résistèrent aux hommes de robe, aux aboyeurs de chicane, comme il les appelaient dédaigneusement. A ceux qui apportaient le droit romain, la raison écrite, la science, ils opposèrent la coutume, le vieux droit germanique, la force.

Le Monde, de Paris.

LA PATRIE Dans nos articles sur les questions sociales, nous avons étudié avec les lumières de la raison, de l'expérience et de la foi, toutes les questions qui intéressent ce qu'on appelle le pays, la nation, ou, pour tout dire en un mot, la PATRIE.

Il importe donc de bien nous rendre compte de ce que signifie ce mot Patrie emprunté au nom le plus auguste, après le nom de Dieu, au nom Père.

Une patrie n'est pas seulement une plus ou moins grande étendue de terrain, limitée par des fleuves et des montagnes ou des limites conventionnelles, jouissant de tel passé plus ou moins glorieux, de tels ou tels avantages, dans laquelle nous sommes nés, nous aimons à vivre et nous désirons même mourir.

La Patrie est bien plus que cela : elle est, avant tout, l'ensemble des institutions à l'abri desquelles le père a pu établir sa maison, y accumuler le fruit de son travail, y conduire la mère donner la vie à ses enfants. Elle est un lieu rendu invulnérable, parce qu'on appelle frontière cette ligne consacrée par tant de sanglants combats,